

Rédiger le projet de vie : porter le besoin de l'enfant

Le dossier MDPH réserve une partie à la vie quotidienne. C'est la seule dans laquelle la famille écrit elle-même, et la notice du formulaire la rend obligatoire pour une première demande. Nous l'appelons projet de vie parce que le terme dit ce qu'on attend d'elle : non pas décrire des journées, mais porter le besoin d'un enfant et dire ce qu'il vise.

Ce que cette fiche est, et ce qu'elle n'est pas

Elle ne garantit aucune décision et ne remplace ni un bilan, ni l'évaluation d'un professionnel de santé, ni le travail de l'équipe pédagogique. Elle donne une méthode pour organiser ce que vous savez déjà de votre enfant, afin que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH dispose d'une image aussi complète que possible. C'est elle, puis la CDAPH, qui évaluent, orientent et décident.

Six réflexes d'écriture

1 Une scène datée plutôt qu'un adjectif

« Fatigué » ou « en difficulté » ne dit rien à quelqu'un qui ne connaît pas l'enfant. Ce qui coince un matin précis, à la cantine, au moment des devoirs : **une scène concrète et répétée pèse plus qu'une page de qualificatifs.**

2 Une fréquence plutôt qu'une intensité

« Deux fois par semaine », « une fois par mois » : **une fréquence chiffrée se vérifie et se pèse.** « Souvent » ou « régulièrement » se discute.

3 Ce qui a déjà été tenté

Décrire les aménagements déjà trouvés à la maison ou à l'école délimite ce qui reste à compenser. **Le besoin qui subsiste après tout ce que la famille a pu faire seule est celui qui se démontre le mieux.**

4 Les mots et les refus de l'enfant

Ce à quoi il a renoncé, ce qu'il refuse, ce qu'il accepte à certaines conditions. **Le besoin porté doit être le sien, pas celui que les adultes lui supposent.**

5 Un vocabulaire courant

Décrire des effets observables plutôt qu'employer un terme médical comme raccourci. L'équipe pluridisciplinaire instruit des dizaines de dossiers différents : **la clarté sert votre demande.**

6 Dire où l'on va, pas seulement où l'on en est

C'est le projet du projet de vie. Ce qui est visé dans un an, à la prochaine rentrée, à la fin du cycle. **Un besoin rattaché à un objectif se comprend ; un besoin isolé se classe.**

Où l'écrire, et sous quelle forme

Deux possibilités, au choix de la famille : la partie du formulaire Cerfa n°15692*01 consacrée à la vie quotidienne, appelée partie B, ou un document rédigé sur papier libre et joint au dossier. Le papier libre n'a rien d'exceptionnel, il est expressément prévu, et il laisse la place d'organiser le propos comme on l'entend. C'est ce que propose la page suivante. La MDPH peut aussi vous aider à le rédiger si vous le lui demandez.

Clé Inclusion 42

Le formulaire demande de décrire une vie quotidienne. Nous parlons de projet de vie parce que le mot change ce qu'on écrit. Un inventaire de journées difficiles décrit un état, et il se classe. Un projet de vie porte le besoin d'un enfant et dit ce qu'il vise. C'est la même partie du dossier, et ce sont deux documents différents. L'intention d'écriture se voit à la lecture.

La structure en huit rubriques

Les quatre premières établissent les faits, les quatre suivantes portent le besoin et le projettent. Remplissez-les avec vos propres mots : c'est un point de départ, pas un modèle à recopier.

Établir les faits

Ce qui se passe, et depuis quand.

- 1. Qui il est, où il vit.** Avec qui vit l'enfant, où est-il scolarisé et à quel rythme ?
- 2. Le parcours et ce qui a été constaté.** Quels bilans existent déjà, et quelles démarches sont en cours (PAI, PAP, GEVA-Sco, suivi paramédical) ? Lesquelles ont abouti, et lesquelles ont été difficiles à obtenir ?
- 3. La vie quotidienne à la maison.** Repas, toilette, habillage, sommeil : que fait-il seul, avec de l'aide, pas du tout ?
- 4. Les déplacements et l'autonomie au-dehors.** Qu'est-ce qui rend un trajet ou une sortie compliqués sans accompagnement ?

Porter le besoin

Ce qui est visé, et ce qu'il faut pour y arriver.

- 5. Sa vie sociale, et ce qu'il en dit.** À quoi a-t-il renoncé, et comment vit-il sa situation, dans ses mots si possible ?
- 6. Ce que nous avons déjà mis en place.** Quels aménagements ont été trouvés à la maison et pour les déplacements, et qu'est-ce qui n'a pas suffi ?
- 7. Ce que nous visons ensemble.** La prochaine rentrée, la fin du cycle, une orientation : où va ce parcours, et pourquoi celui-là ?
- 8. Ce dont il a besoin pour y arriver.** Décrivez le besoin sans chiffrer l'aide : c'est à la CDAPH de traduire un besoin décrit en heures ou en matériel.

Attention : facultatif ne veut pas dire accessoire, ni toujours facultatif

La notice jointe au formulaire est explicite. Remplir la partie consacrée aux attentes et aux besoins est obligatoire pour une première demande, et fortement recommandé pour un renouvellement. Elle avertit qu'un dossier dont cette partie n'est pas remplie ne pourra pas être traité. Le portail monparcourshandicap.gouv.fr, lui, présente cette partie comme n'étant pas une pièce obligatoire du dossier. Retenez la source la plus exigeante. Dès que la demande évolue, elle est réexaminée au fond, et c'est le seul endroit du dossier où l'équipe pluridisciplinaire lit des besoins et des attentes formulés par vous. Un dossier sans elle est muet sur l'essentiel.

Vos notes, au fil des jours

Une date, une situation exacte, ce qui a aidé ou aggravé. C'est cette matière qui remplit ensuite les huit rubriques, et elle se rassemble mal la veille du dépôt.

Pour vérifier par vous-même : les sources officielles

- **monparcourshandicap.gouv.fr** : dépôt et traitement du dossier MDPH, utilité de cette partie pour l'évaluation, et possibilité de l'écrire sur papier libre
- **service-public.fr** : formulaire de demande Cerfa n°15692*01, sa notice explicative qui précise le caractère obligatoire de la partie B, et les pièces du dossier
- **cnsa.fr** : le GEVA, cadre national d'évaluation des besoins de compensation
- **La MDPH de votre département** : circuits de dépôt et pièces complémentaires propres à votre territoire